



Le JOURNAL

FÉVRIER 2024

www.saintbarnabesud.ca

Joyeuse St-Valentin !



Ici se trouvent des employés

Accueillants

Bienveillants

Sans jugement

Municipalité engagée

À l'intérieur ce mois-ci :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 03 Calendrier | 11 Loisirs / Vie communautaire |
| 04 Avis aux citoyens | 13 Régie Incendie |
| 05 Avis public | 14 Procès-verbaux |
| 06 Permis & urbanisme | 23 RIAM |
| 07 Taxation | 25 MRC |
| 08 Organismes | 26 Communiqués |
| 09 Patinoire / Bibliothèque | Et plus ! |

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud

Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca



Formons un tout pour notre avenir

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud



Alain Jobin

Maire

Président du conseil d'administration Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre

Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Jean-Sébastien Savaria

Conseiller Délégué à la Régie d'Aqueduc

Richelieu-Centre Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Gabriel Lapointe

Conseiller Délégué au service de la voirie et des cours d'eau



Johanne Picard

Conseillère

Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains



Dominique Lussier

Conseillère

Mairesse Suppléante Déléguée des loisirs, des sports et de la culture



Marcel Therrien

Conseiller Délégué au service de la voirie et des cours d'eau Délégué de la MADA Délégué responsable des dossiers patrimoniaux Délégué de la politique familiale



Yves Guérette

Conseiller

Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030

Site internet : www.saintbarnabesud.ca

Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : poste 1

Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2

Adjointe administrative : Laetitia Feller poste 0

Inspecteur municipal : Francis Grégoire : poste 3

INSPECTEUR MUNICIPAL, URBANISME ET PERMIS

.....450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond :Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL - 233, rang de Michaudville

Pour réservation contactez le bureau municipal : 792-3030 poste 0

.....ou info@saintbarnabesud.ca

PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS loisirs@saintbarnabesud.ca

Comité: Andréa Graveline, présidente – Dominique Lussier, vice-présidente –
Kassandra Roy, secrétaire – Tommy Beaudry, trésorier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :

MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H

Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables :1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard courriel : dg@ripinm.ca

Directeur du service incendie : courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

Crédit photos : Sophie Caron



NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT



Fuite et fermeture
d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal



Du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30
et 13 h à 16 h 30



LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'entretien du réseau routier en hiver est effectué par la Municipalité, à l'**exception des routes ci-dessous** qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Route 235 – rang Saint-Amable;
- Route 235 – rang de Michaudville.

Pour toutes demandes concernant ces routes vous devez composer le 511 pour parler à un agent du MTQ.



Permis et urbanisme

Au revoir et merci Monsieur Lessard !

Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, Monsieur Raymond Lessard a annoncé son départ en décembre dernier. En poste depuis 1993, celui-ci a souhaité diminuer sa charge de travail, et cesser d'être partagé entre deux municipalités pour n'occuper qu'un seul poste en 2024.

Nous tenons à le remercier de tout le travail effectué au sein de l'équipe municipale et de son excellente collaboration en vue de transmettre l'information au nouveau responsable qui prendra en charge ses dossiers.



IMPORTANT

À tous les résidents de la rue de l'Anse et de la rue Grégoire

Modification de votre adresse postale

Suite à la modification de votre adresse postale (nom de municipalité et code postal), l'entente de redirection automatique de votre courrier se terminera le 16 juillet 2024.

Donc, passé cette date tout courrier qui ne sera pas adressé de la bonne façon risque d'être retourné à son expéditeur.

Vous devez communiquer votre nouvelle adresse à tous vos correspondants et entreprises de services (assurances habitation, gouvernements, permis de conduire et autres), si ce n'est pas déjà fait.

Prendre note que les entreprises, organisations ou institutions suivantes ont d'ores et déjà effectué les changements de façon automatique : Bell, Hydro-Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Telus et Vidéotron.

Vous n'avez pas non plus à informer les services d'urgence de ce changement.

Votre nouvelle adresse devrait être indiquée comme suit :

(Numéro civique et nom de rue)

Saint-Barnabé-Sud (QC)

J0H 1G0

Pour toute information supplémentaire,
veuillez me contacter

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière
Téléphone : 450 792-3030 poste 1
Courriel : dg@saintbarnabesud.ca



Avis public

Entrée en vigueur du règlement numéro 06-2023

Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement numéro 04-2022

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire, tenue le 9 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 06-2023 intitulé « *Règlement numéro 06-2023 – Fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement numéro 04-2022* ».

L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités financières reliées à la taxation globale.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Conseil municipal / Règlements ou en faisant une demande au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud,
ce 10 janvier 2024.

Linda Normandeau,
Directrice générale et greffière-trésorière

Livret d'accueil



Depuis plusieurs mois, nous travaillons à l'élaboration d'un guide d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Un répertoire des entreprises locales s'y trouve également !

Souhaitez-vous que vos coordonnées figurent dans le guide d'accueil des nouveaux arrivants ?

Si oui, contactez-nous au bureau municipal au numéro 450 792-3030 poste 0 ou par courriel à info@saintbarnabesud.ca !

Un nouvel abris bus pour nos étudiants



Dans les années précédentes, deux abribus ont été installés tout près de la bibliothèque municipale. Nous avons reçu lors de l'installation de nombreux commentaires positifs et d'appréciation de cette installation.

À la mi-décembre, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud finalisait le projet d'installer un abribus supplémentaire pour les nombreux étudiants qui attendent l'autobus sur le rang St-Amable tout près de la rue Larivière.

Ce projet a pu être réalisé suite à une rencontre avec Monsieur Yanick Leblanc, Gestion Yanick Leblanc Inc. qui a accepté de signer une entente autorisant la municipalité à installer cet abribus sur un terrain lui appartenant et ce, sans aucun frais. Une belle collaboration que nous saluons !

Grands et petits pourront désormais patienter à l'abri des intempéries.

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE, RECEVREZ-VOUS UN NOUVEAU COMPTE DE TAXES ?

Les comptes de taxes foncières sont produits en début d'année. Dans la plupart des municipalités, ils sont envoyés aux citoyens vers la fin du mois de janvier.

Attention, si vous êtes nouvellement propriétaire, il se peut que le compte de taxes soit acheminé à votre adresse mais au nom de l'ancien propriétaire. La gestion administrative à partir de l'acquisition de votre résidence demande un certain cheminement avant que le nom du nouveau propriétaire n'apparaisse dans nos fichiers informatiques.



De plus, si vous achetez votre nouvelle propriété en cours d'année, vous ne recevrez donc pas un nouveau compte à votre nom. Pour en obtenir une copie, vous n'avez qu'à contacter le bureau municipal au 450 792-3030 poste 2.

VISITE CHEZ LE NOTAIRE

Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, il suffit de nous contacter, nous vous donnerons l'information ainsi qu'une copie de votre compte de taxation.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre municipalité, au plaisir de vous rencontrer !



Les comptes de taxes foncières seront envoyés par la poste la dernière semaine de janvier. Si vous n'avez pas reçu votre compte au plus tard la première semaine de février, veuillez contacter Madame Marie-Eve Colas, responsable de la taxation, par courriel : adm@saintbarnabesud.ca ou par téléphone : 450 792-3030 poste 2



Versement	Date des paiements de taxes foncières
Le premier versement	Le ou avant le 27 février 2024
Le deuxième versement	Le ou avant le 24 avril 2024
Le troisième versement	Le ou avant le 30 mai 2024
Le quatrième versement	Le ou avant le 8 juillet 2024
Le cinquième versement	Le ou avant le 11 septembre 2024
Le sixième versement	Le ou avant le 23 octobre 2024

Les modes de paiement acceptés sont par paiement direct (selon les institutions ayant la municipalité parmi sa liste de fournisseurs), par chèque ou en argent comptant, par paiement Interac au bureau municipal, ou par virement Interac (en faisant la demande par courriel : adm@saintbarnabesud.ca)

2023 Guignolée

Gens de Saint-Barnabé-Sud, encore une fois, vous avez été très généreux par vos dons ainsi que votre aide de toutes sortes.

Les bénévoles et les familles qui ont bénéficié d'un coup de pouce vous disent

MERCI et à l'an prochain !

Le comité de la guignolée

Appel aux membres POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2024



La Municipalité est à la recherche de citoyens ayant envie de s'impliquer le temps de quelques réunions qui serviront à revoir la politique familiale municipale.

Les rencontres prévues se dérouleront au Centre multifonctionnel, l'horaire sera fixé en fonction des disponibilités des participants.

Nous recherchons des participants de tout âge, bienvenue à tous !

Pour plus d'information :
450 792-3030 poste 0
Courriel : info@saintbarnabesud.ca



Voici les activités
offertes
par la FADOQ
SAINT-BARNABÉ-SUD!



Nos activités pour le mois de février



BINGO

Jeudi le 15 février dès 19 h



SOIRÉE DE DANSE + SOUPER SPAGHETTI

Le 17 février 2024 dès 18 h 45
au Centre multifonctionnel et sera suivie par un
souper spaghetti. Le tarif est de 25 \$ pour les
membres, 30 \$ pour les non-membres.

Bienvenue à tous !

INFO : Anne Cadorette 450 792-3901
annecadorette@hotmail.com
Thérèse Rodier au 450 792-3508

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Conditionnel à la météo



Du lundi au jeudi : 15 h à 21 h

Vendredi : 15 h à 22 h

Samedi : 10 h à 22 h

Dimanche et journées pédagogiques : 10 h à 21 h

Aucun patineur ne sera toléré sur place après les heures de fermeture.

Merci de votre précieuse collaboration.

NOUS TENONS À RAPPELER À TOUS, LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES HEURES DE FERMETURE DU PAVILLON AINSI QUE DE LA PATINOIRE. Cette demande est faite afin de pouvoir procéder à l'entretien des lieux et ainsi conserver la glace le plus longtemps possible dans un bel état, ce qui permet aux citoyens, grands et petits, d'en profiter pleinement.



Formons un tout
pour notre avenir

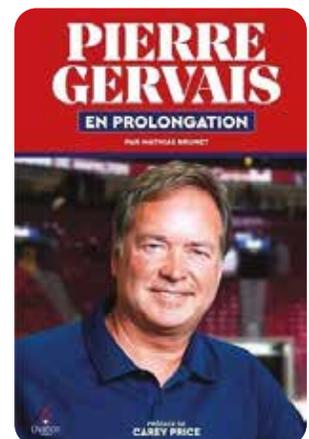
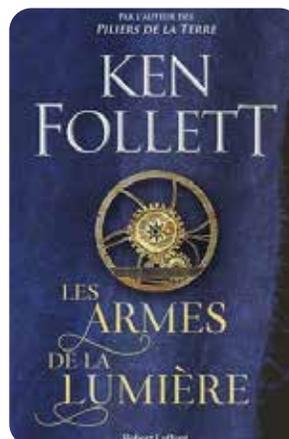
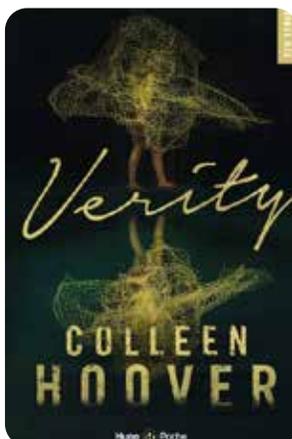
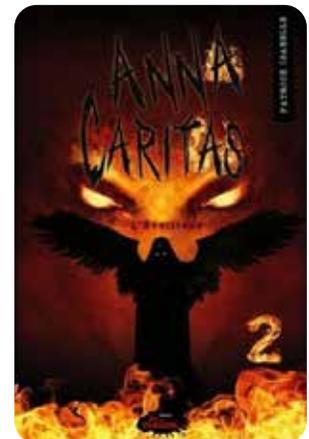
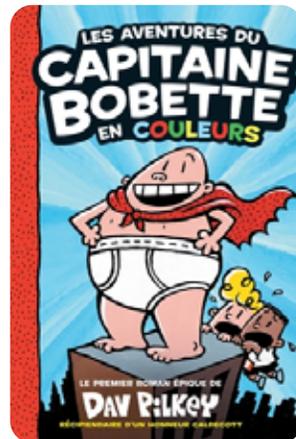
Municipalité de
SAINT-BARNABÉ-SUD

Depuis 1840

Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

FÉVRIER

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO





Formons un tout
pour notre avenir

Depuis 1840

Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

RENCONTRE LITTÉRAIRE

JOSÉE OUMET

Venez rencontrer Josée Ouimet, une auteure passionnée de sagas historiques ! Elle partagera avec vous ses inspirations, sa façon de travailler et surtout, son amour pour son métier. Nous vous attendons avec impatience pour un moment chaleureux et captivant !

SAMEDI, 17 FÉVRIER 2024

10 h à 11 h

Bibliothèque de St-Barnabé-Sud

Entrée libre et gratuite



251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.

Catalogue de la bibliothèque : www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à bibliobarnabe@gmail.com ou téléphoner à Mélima Doyon au 450 502-8448.

Journée plaisirs d'hiver

ambiance
chaleureuse

soupe
chaude

Jeux
extérieurs

patinage

Samedi
10 février 2024

Sous réserve des conditions météo !

Surveillez les informations à venir

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2024-2025

Du 19 février au 1^{er} mars 2024

Programme Passe-Partout

Pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2024

Maternelle 4 ans et 5 ans

Pour les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2024

Tous les détails au

www.csssh.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Québec

Célébrons l'amour !



AMOUR, un si petit mot mais avec une si grande et de si nombreuses significations !

Ce mot porte une si large description qu'il est pratiquement impossible de le décrire.

L'amour ne comporte pas uniquement le symbole du couple, mais nous y retrouvons également l'amour de notre famille, de nos amis, l'amour de ce qu'on aime, nos passions, notre vie, l'amour de soi à ne pas oublier !

L'amour est si beau, que sa célébration ne devrait pas être réservé à une seule journée dans l'année. Chaque jour devrait nous rappeler la valeur de cette émotion et combien il est important de la partager. L'amour est un sentiment bien mystérieux, car en le partageant, il se multiplie !

Souhaitons-nous, à tous, en ce jour de la St-Valentin, de beaux moments remplis d'amour, non seulement aujourd'hui mais également pour tous nos lendemains à venir !



Visite des serres de la Ferme Gadbois

Rédaction : Linda Normandeau

Peu avant les vacances de Noël, nous avons eu la chance, Monsieur le maire, l'inspecteur en bâtiment et moi-même, d'être invités par Monsieur Gadbois à visiter leurs nouvelles serres.

Quel plaisir ! J'y ai découvert avec beaucoup d'étonnement et de curiosité l'univers de la culture des fraises d'hiver.

Les serres que cette entreprise locale ont mises en place sont à la fine pointe de la technologie. La visite de ces lieux nous a permis de comprendre l'ampleur de ce projet, ainsi que toutes les retombées en découlant.

Tous nos remerciements à M. Jocelyn Gadbois pour cette belle invitation.



Cette visite fut non seulement agréable mais également très instructive.

Toutes nos félicitations à la famille Gadbois pour le beau travail que vous effectuez ainsi que pour le rayonnement de votre entreprise en dehors du territoire municipal.

Notre visite n'aurait pas été complète si nous n'avions pas eu la chance de goûter à ces gigantesques fraises toutes fraîches ! Elles sont non seulement très grosses, mais savoureuses ! De quoi avoir envie de cuisiner un dessert aux fraises juste à temps pour la St-Valentin !



Pour vous les procurer il suffit de passer au kiosque sur les heures d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 17 h 30, samedi et dimanche : 9 h à 17 h.



MESSAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

PANNE DE COURANT, SOYEZ PRÊT !

Une panne de courant peut arriver à n'importe quel moment. Soyez prêt lorsque cela arrivera. La Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains vous rappelle donc quelques conseils de sécurité à suivre lors des pannes de courant afin de vous protéger et de protéger votre famille.

- Prévoyez suffisamment de provisions d'urgence (une trousse 72h, eau, denrée non périssable, article personnel et médicament, etc.) ;
- N'utilisez pas d'appareil portatif au gaz comme un BBQ, un radiateur de camping ou une génératrice à l'intérieur de la maison afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone;
- Baissez vos thermostats au minimum afin d'empêcher une surcharge lorsque le courant sera rétabli. Il faut savoir que l'affichage de certains modèles de thermostats électronique demeure accessible pendant quelques minutes au début d'une panne;
- Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf le réfrigérateur et le congélateur, et une lampe par étage. Vous éviterez ainsi une surtension des appareils au retour du courant.
- Si vous allumez des chandelles, assurez-vous qu'elle ne se trouve pas près des matières combustibles et tenez-les loin des enfants. Ne laissez jamais vos chandelles sans surveillance;
- Respectez rigoureusement le mode d'emploi de votre système de chauffage d'appoint;
- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage;
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous prévoyez utiliser un appareil de chauffage à combustion (ex. : une chaufferette au gaz ou un foyer au bois). Vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.



Vous avez des questions ? Vous pouvez nous contacter à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au **450 794-5027** ou par courriel au : **prevention@ripinm.ca**

Procès-Verbal | SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi, le 7 décembre 2023 à 19 h, au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaud-ville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
Madame Dominique Lussier
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Yves Guérette
Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Monsieur Gabriel Lapointe est absent et excusé de son absence

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h.

2. Résolution 198-12-2023 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2024
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
5. Règlement numéro 06-2023 – fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement.
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 199-12-2023 3.1 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2024 a été affiché en date du 15 novembre 2023, tel que spécifié par la loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents du budget et ont pu en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT que deux réunions de travail ont eu lieu en date du 13 et 27 novembre, lors desquelles tous les membres du conseil ont pu discuter des orientations de l'exercice financier 2024 ainsi que des décisions relatives à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2024;

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2024, comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe A à la présente résolution :

Dépenses	2023	2024
Administration générale	476 092.01 \$	531 591.28 \$
Sécurité publique	392 474.03 \$	427 552.13 \$
Transport routier	356 634.84 \$	340 539.70 \$
Hygiène du milieu	357 335.82 \$	390 402.32 \$
Santé et bien être	1 600.00 \$	0 \$
Urbanisme	49 720.00 \$	89 303.00 \$
Loisirs et culture	113 804.89 \$	88 042.00 \$
Financement	51 788.50 \$	42 036.48 \$
Affectation surplus réservé et non réservé	212 041.00 \$	211 602.72 \$
	2 011 491.09 \$	2 121 069.63 \$

Revenus	2023	2024
Revenus de taxations	1 581 522.97 \$	1 689 855.01 \$
Revenus ententes et autres	38 235.21 \$	59 231.72 \$
Revenus urbanisme et compensations	43 500.00 \$	40 000.00 \$
Autres revenus divers	22 500.00 \$	10 500.00 \$
Intérêts et compensations	149 448.90 \$	161 448.90 \$
Redevances et subventions	41 284.00 \$	40 034.00 \$
Utilisation du surplus accumulé non affecté	135 000.00 \$	120 000.00 \$
	2 011 491.09 \$	2 121 069.63 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 200-12-2023 4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal d'adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025-2026;

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025 et 2026 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe B à la présente résolution :

Projet	Fonction	2024	2025	2026	Financement
Abreuvoirs parc	Loisir	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Réfection clocher du Centre multifonctionnel	Administration	125 000 \$			Surplus accumulé et non affecté
Panneaux affichage numérique	Administration	75 000 \$			Subvention et surplus non affecté
Enseignes d'accueil	Administration			10 000 \$	Surplus non affecté
Galerie de la bibliothèque	Loisirs et culture			100 000 \$	Subvention et surplus non affecté
Grande Ligne -Réfection Ponceau Basse-Double-Réfection	Voirie		250 000 \$		Subvention et règlement emprunt
Stationnement de la caserne et du Centre multifonctionnel	Voirie		200 000 \$		Subvention et fonds de roulement
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture			100 000 \$	Subvention et Surplus non affecté
Total		205 000 \$	450 000 \$	210 000 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Règlement numéro 06-2023 – fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 janvier 2024, le projet de Règlement numéro 06-2023, règlement fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Résolution 201-12-2023

7. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 19 h 12.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 7 décembre 2023 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 30

Résolution numéro 201-12-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 Vitrites des saveurs locales Desjardins – Invitation
5.2 Bourse agricole 2023, dévoilement des lauréats - Invitation

6. Administration et finances

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets au montant de 325 800 \$;
6.3 Adjudication de l'emprunt à l'institution financière – Soumission pour l'émission de billets
6.4 Logiciel de gestion municipale Infotech Sygem – Renouvellement du contrat
6.5 Police d'assurances municipales – Renouvellement
6.6 Règlement numéro 07-2023, autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale – Avis de motion
6.7 Matricule 5064 85 7280, achat d'un terrain et mandat de transaction notariée
6.8 Gala Agristar – Demande de commandite
6.9 Maire suppléant – Nomination pour l'année 2024
6.10 Rémunération des élus – Indexation

- 6.11 Rémunération des employés – Indexation
6.12 Départ de l'inspecteur en bâtiment et environnement – Dépôt de la lettre de fin de contrat

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 RIPINM, rapport des activités des mois de septembre et octobre 2023 - Dépôt
7.3 Règlement G 300 applicable par la Sûreté du Québec - Adoption

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal aux travaux publics - Dépôt
8.2 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël – Déneigement des emplacements
8.3 Contrat de fauchage et débroussaillage – Annulation de l'entente et autorisation d'appel d'offres

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Comité du bassin versant de la rivière Salvail – Demande de soutien financier
9.4 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Nomination d'un délégué pour l'année 2024

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Refonte du plan municipal d'urbanisme et des règlements – Octroi du mandat

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Comité des loisirs, états des résultats financiers 2023 – Dépôt
11.3 Comité des loisirs – Demande budgétaire pour l'année 2024
11.4 Mouvement Vie Active – Demande d'aide financière
11.5 Comité de la bibliothèque – Demande budgétaire pour l'année 2024
11.6 Maison des jeunes 4 Vents – Demande de soutien financier
11.7 Politique MADA – Désistement
11.8 Programme Changez, rechargez – Autorisation d'inscription

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 202-12-2023

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Vitrines des saveurs locales Desjardins – Invitation

5.2 Bourse agricole 2023, dévoilement des lauréats - Invitation

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 203-12-2023 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 3 novembre au 4 décembre 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	4 674.21 \$
Employés	17 107.63 \$

Dépense :

Administration	12 123.86 \$
Sécurité publique	43 987.10 \$
Transport (voirie)	9 073.01 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	30 069.93 \$
Eaux usées	9 500.49 \$

Aménagement et urbanisme	2 646.64 \$
--------------------------	-------------

Loisir et culture	3 001.63 \$
-------------------	-------------

Frais financement	3 200.00 \$
-------------------	-------------

Autres act. fin et affectations	7 182.78 \$
---------------------------------	-------------

Total :	142 567.28 \$
----------------	----------------------

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2 Résolution numéro 204-12-2023

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 325 800 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Barnabé Sud souhaite emprunter par billets pour un montant total de 325 800 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro 02-2021
Pour un montant de 325 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 02 2021, la Municipalité de Saint Barnabé Sud souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 14 décembre 2023 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	8 800 \$	
2025.	9 400 \$	
2026.	9 900 \$	
2027.	10 500 \$	
2028.	11 100 \$	(à payer en 2028)
2028.	276 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 02 2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

6.3 Résolution numéro 205-12-2023 Adjudication de l'emprunt à l'institution financière – Soumission pour l'émission des billets

Date d'ouverture : 7 décembre 2023
Heure d'ouverture : 10 h
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Montant : 325 800 \$
Nombre de soumission : 3
Échéance moyenne : 4 ans et 9 mois
Date d'émission : 14 décembre 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Barnabé Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 décembre 2023, au montant de 325 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

8 800 \$	5,02000 %	2024
9 400 \$	5,02000 %	2025
9 900 \$	5,02000 %	2026
10 500 \$	5,02000 %	2027
287 200 \$	5,02000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 5,02000 %

2 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE

8 800 \$	5,06000 %	2024
9 400 \$	5,06000 %	2025
9 900 \$	5,06000 %	2026
10 500 \$	5,06000 %	2027
287 200 \$	5,06000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 5,06000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 800 \$	5,25000 %	2024
9 400 \$	4,95000 %	2025
9 900 \$	4,75000 %	2026
10 500 \$	4,75000 %	2027
287 200 \$	4,70000 %	2028
Prix : 98,23200		Coût réel : 5,13801 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint Barnabé Sud accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2023 au montant de 325 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 02 2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.4 Résolution numéro 206-12-2023 Logiciel de gestion municipale Sygem Infotech – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le contrat pour le service du logiciel de gestion municipale Sygem Infotech;

CONSIDÉRANT l'acquisition de cette entreprise par PG Solutions ainsi que l'augmentation considérable des coûts d'utilisation;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un logiciel essentiel au fonctionnement administratif de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE RENOUVELER le contrat d'utilisation du logiciel Infotech Sygem pour une durée d'un (1) an;

D'AUTORISER la directrice générale à prendre les informations nécessaires afin d'analyser les possibilités et coûts d'utilisation des autres logiciels de gestion municipale, en vue du prochain renouvellement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.5 Résolution numéro 207-12-2023 Police d'assurance municipale - Renouvellement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud bénéficie des assurances combinées de la FQM assurances;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour le contrat couvrant l'année 2024 et incluant la couverture d'assurance pour le bâtiment du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT les vérifications faites et le rapport remis concernant la surprime pour la couverture d'assurance du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions effectuées par la directrice générale auprès d'autres entreprises et les réponses négatives reçues;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Madame Johanne Picard et résolu;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la proposition de la FQM Assurance

couvrant tous les besoins en assurances pour l'année 2024, au montant total de 43 331.86 \$, incluant les taxes sur prime;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6 Règlement numéro 07-2023, autorisant la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale – Avis de motion

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 07-2023, règlement portant sur la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale.

6.7 Résolution numéro 208-12-2023 Matricule numéro 5064 85 7280, autorisation d'achat d'un terrain et mandat de transaction notariée

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la descente à la rivière;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre la propriétaire du terrain, matricule numéro 5064 85 7280 et la directrice générale pour un éventuel achat par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une entente au sujet de l'achat à faible coût de ce terrain, vu l'impossibilité de reconstruire un bâtiment à cause de la zone de risque présente à cet emplacement;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu;

D'AUTORISER l'achat du terrain numéro de matricule 5064 85 7280 (lot numéro 2 706 541), par la Municipalité au coût de 2 500 \$ selon l'entente conclue avec la propriétaire;

D'AUTORISER la directrice générale à confier le mandat de préparer l'acte notarié pour l'acquisition dudit terrain à Me Kim Gagné Perras;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin, et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer tout document relatif à l'acquisition de ce terrain;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.8 Résolution numéro 209-12-2023 Gala Agristar – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande reçue en vue que la Municipalité devienne commanditaire du 11^e gala Agristars;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande et les bénéfices possibles de commanditer cet événement;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ ne souhaite pas adhérer en tant que commanditaire au 11^e Gala Agristars, préférant privilégier les organismes locaux et régionaux qu'elle appuie actuellement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.9 Résolution numéro 210-12-2023 Maire suppléant – Nomination pour l'année 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, les membres du conseil peuvent nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NOMME Madame Dominique Lussier, à titre de mairesse suppléante pour l'année 2024;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Madame Dominique Lussier, d'assumer les tâches reliées au poste de maire(sse) suppléant (e) pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.10 Résolution numéro 211-12-2023 Rémunération des élus - Indexation

CONSIDÉRANT le règlement numéro 04-2019 qui est en vigueur depuis le 4 juin 2019 et établissant le traitement et la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec au mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'INDEXER le salaire des élus municipaux de 4.2% et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.11 Résolution numéro 212-12-2023 Rémunération des employés municipaux - Indexation

CONSIDÉRANT la politique salariale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada au mois d'octobre 2023 pour la province de Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'INDEXER le salaire des employés municipaux de 4.2 %, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.12 Départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement – Dépôt de la lettre de fin de contrat

L'inspecteur en bâtiment et en environnement ayant annoncé qu'il souhaite mettre fin à son contrat de travail, la directrice générale remet

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

aux membres du conseil la lettre de départ reçue. Elle fait également un suivi de la situation concernant les démarches visant à combler le poste.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

7.2 Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains, rapport des activités, des mois de septembre et octobre 2023 – Dépôt

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport des activités pour les mois de septembre et octobre 2023.

7.3 Résolution 213-12-2023 Règlement G 300, applicable par la Sûreté du Québec – Adoption

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le *Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec* a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficiente des règlements par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Maskoutains et le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, lors de la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C 27.1);

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER le Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec et abrogeant le Règlement G 200 ainsi que le Règlement RM 330, avec les modifications suivantes :

ARTICLE 6, ALARME NON-FONDÉE :

Il est interdit à toute personne de loger ou transmettre auprès de la Sûreté du Québec, directement ou indirectement, plus de deux fausses alarmes par année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Aux fins du présent article, l'utilisateur d'un système d'alarme est toute personne qui est propriétaire ou occupant d'un lieu protégé ou qui est responsable d'un système d'alarme protégeant ce lieu ainsi que toute personne ayant la garde et le contrôle de celui-ci.

ARTICLE 48, STATIONNEMENT DE NUIT :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre minuit et 7 heures, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, à certains endroits sur le territoire de la Municipalité.

Rang Michaudville : côté impair, du numéro civique 155 à 283

Rang St-Amable : côté pair, du numéro civique 474 à 580

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} et le 2 janvier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport de l'inspecteur aux travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution 214-12-2023 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël – Déneigement des emplacements municipaux

CONSIDÉRANT que le bureau municipal sera fermé pour la période des vacances de Noël, du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024, inclusive-ment;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal sera en vacances pour cette période;

CONSIDÉRANT que durant son absence, il est nécessaire de s'assurer que les accès aux emplacements municipaux soient déneigés et déglacés;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ENGAGER, sur une entente de gré à gré, la compagnie LP Gazon à un taux horaire de 30\$/ h, afin de s'assurer du déneigement des emplacements municipaux durant cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 215-12-2023 Contrat de fauchage et de débroussaillage – Annulation de l'entente et autorisation d'appel d'offres

CONSIDÉRANT le contrat de fauchage et débroussaillage attribué via la résolution numéro 61-04-2022 à l'entreprise Benoit Gaudette de la municipalité de Saint-Denis sur Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a informé la Municipalité qu'il s'était départi de son matériel servant au fauchage et débroussaillage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte de mettre fin à l'entente entre l'entrepreneur et elle-même;

CONSIDÉRANT les discussions entre la directrice générale et le Ministère des Transports et la possibilité pour la Municipalité de conclure une entente visant le fauchage, débroussaillage et nettoyage des fossés sur les rangs de Michaudville et Saint-Amable sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la fin de l'entente avec l'entreprise Benoit Gaudette pour les travaux de fauchage et de débroussaillage;

QU'IL AUTORISE la directrice générale à poursuivre les discussions avec le Ministère des transports pour conclure une entente pour le fauchage et le débroussaillage des fossés sur les rangs de Michaudville et Saint-Amable;

QU'IL AUTORISE la directrice générale à poursuivre les discussions avec le Ministère des Transport pour évaluer la possibilité de conclure une entente pour le nettoyage des fossés sur les rangs de Michaudville et Saint-Amable;

QU'IL AUTORISE la directrice générale et l'inspecteur municipal à faire un appel d'offres visant le fauchage et le débroussaillage, en y incluant les travaux à effectuer sur les rangs Saint-Amable et Michaudville, si l'entente avec le Ministère des Transports est concluante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

9.3 Résolution 216-12-2023 Comité du Bassin versant de la rivière Salvail – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de Bassin versant de la Rivière Salvail demandant une contribution financière pour l'année 2024 afin de contribuer aux activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre 14.18 % du bassin versant de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un montant de 500 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2024, de faire parvenir ce montant en janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.4 Résolution 217-12-2023 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Nomination d'un délégué pour l'année 2024

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre pour l'année 2024;

**Monsieur Marcel Therrien s'adresse aux membres du conseil et men-*

tionne son désir de conserver ce poste de représentant de la Municipalité.

**Monsieur Jean-Sébastien Savaria mentionne son intérêt pour ce poste.*

**Madame Dominique Lussier propose Monsieur Marcel Therrien*

**Aucun appuieur ne se manifeste*

**Monsieur Yves Guérette propose Monsieur Jean-Sébastien Savaria*

**Madame Johanne Picard appuie la nomination de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, tout en donnant l'explication pourquoi elle appuie cette nomination.*

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Jean-Sébastien Savaria à titre de conseiller délégué au conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Jean-Sébastien Savaria d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remise aux élus.

10.2 Résolution 218-12-2023 Refonte du plan d'urbanisme et des règlements municipaux – Octroi du mandat

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de renouveler son plan municipal d'urbanisme et ses règlements;

CONSIDÉRANT les estimations reçues l'an dernier et le rapport fait par la directrice générale;

CONSIDÉRANT les nouvelles démarches effectuées, et l'offre de service, très avantageuse, reçue de l'entreprise Philippe Meunier et associés;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue comprends toutes les démarches et documents nécessaires à la refonte du plan et règlements, à l'encadrement des consultations publiques ainsi qu'à l'approbation de la MRC envers les nouveaux règlements;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE, en deux phases, reçue pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements municipaux, au coût de :

Phase 1, 2023 : 15 000 \$ - Révision du plan urbanisme

Phase 2, 2024 : 20 000 \$ - Révision complète des règlements d'urbanisme et démarches d'approbation de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

11.2 Résolution 219-12-2023 Comité des loisirs, états des résultats financiers 2023 – Dépôt

La directrice générale a préalablement remis aux membres du Conseil le rapport des états des résultats reçu du Comité des loisirs.

11.3 Résolution 220-12-2023 Comité des loisirs – Demande budgétaire pour l'année 2024

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue du comité des loisirs pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que le comité demande de réserver à notre budget 2024 une somme correspondant à 5 000\$.

CONSIDÉRANT le bilan financier déposé par le Comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE PRÉVOIR au budget 2024, au poste 02-701-50-447 "Loisirs et culture" une somme de 5 000\$ pour les activités à venir et faites par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et de leur remettre le chèque en janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.4 Résolution 221-12-2023 Mouvement Vie Active – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que l'activité Vie Active regroupe plus d'une vingtaine de participants actifs;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver cette activité en place pour les citoyens;

CONSIDÉRANT les changements survenus au sein de certains comités, et la difficulté pour les organisateurs de financer le maintien de cette activité;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil à maintenir et à offrir des activités populaires auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des organisateurs de l'activité Vie Active, pour une aide financière au montant de 500 \$ afin de poursuivre cette activité pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ACCEPTER LA DEMANDE d'aide financière au montant de 500\$ pour le maintien de l'activité Vie Active pour l'année 2024;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.5 Résolution 222-12-2023

Comité de la bibliothèque – Demande budgétaire pour l'année 2024

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue des responsables de la bibliothèque au montant de 7 850 \$

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE PRÉVOIR au budget 2024 au poste 02-702-30-959 "Subvention bibliothèque" une somme de 7 850 \$ pour les activités de l'année 2024;

DE REMETTRE le montant en janvier 2024 à la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.6 Résolution 223-12-2023

Maison des jeunes 4 Vents – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçu la Maison des jeunes 4 Vents pour un montant en argent de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT leur demande d'échange de service d'une valeur de 2 000 \$ qui peut inclure : location du centre communautaire sans frais, un montant en photocopies noir et blanc et/ou couleur, service de personnel municipal;

CONSIDÉRANT le budget prévu par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que les engagements déjà pris envers d'autres organismes;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'OFFRIR une valeur de 2000 \$ en échange de services divers;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.7 Résolution 224-12-2023

Politique MADA – Désistement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 255-12-2021 autorisant la création d'un comité de pilotage visant à encadrer la mise à jour de la politique municipale MADA dans le cadre de la mise à jour de la politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT qu'en vue de la mise à jour de la politique municipale, il n'y a eu que deux réunions de tenues, soit les 10 août et 5 octobre 2022, et que ces réunions n'ont servi qu'à effectuer un rappel de la politique en vigueur actuellement;

CONSIDÉRANT la demande reçue, en date du 18 octobre 2023, de la responsable de ce dossier à la MRC, visant l'organisation d'une rencontre dans le but d'une adoption rapide de la nouvelle politique rédigée par cette responsable, mais dont le comité n'a pas pris connaissance;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas appliquer sur son territoire une politique pour aînés qui ne reflète pas les besoins ni la réalité de ses citoyens;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ INFORME LA MRC DES MASKOUTAINS qu'elle se désiste de la demande collective en vue de la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC et de celle de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.8 Résolution 225-12-2023 Programme Changez, rechargez – Autorisation d'inscription

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal envers la possibilité d'installer une deuxième borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT le programme de partenariat d'Aviva Canada, Changez, rechargez, permettant d'inscrire la Municipalité pour une demande d'installation de borne électrique, les municipalités sélectionnées se voyant offrir un financement maximal de 125 000 \$ pour l'installation d'une borne électrique;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'inscription de la Municipalité

de Saint-Barnabé-Sud au programme Changez, rechargez, offert par Aviva Canada et le Jour de la Terre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 226-12-2023

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, la séance est levée à 20 h 31.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 7 décembre 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière



MONSIEUR ALAIN JOBIN : UN HUITIÈME MANDAT À LA PRÉSIDENTE

Saint-Hyacinthe, le 21 décembre 2023 – Lors des élections tenues le 15 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu par acclamation pour un septième mandat au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame Louise Arpin qui a également été réélue sans opposition au poste de vice-présidente de l'organisme.

Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis 14 ans et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin cumule 10 années au conseil d'administration de la Régie, soit 4 ans à titre de conseillère municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe de 2009 à 2013 et depuis 2017, à titre de maire de La Présentation.

Monsieur Jobin a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur confiance à son égard ainsi que leur collaboration constante au sein de l'organisation. Il a également profité de la situation pour souligner l'excellent travail du personnel de la Régie. Il a rappelé qu'il souhaitait continuer d'exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la meilleure gestion possible des matières résiduelles sur le territoire de la Régie, afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Régie est reconnue sur tout le territoire québécois pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. En effet, la Régie assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis plus de trente ans et grâce à l'engagement et à la participation des citoyens de ses municipalités membres, elle obtient des performances enviables à l'égard des nombreux services qu'elle offre.



RECYCLABLE... OU PAS ?

Avec ce mémo rapide, vous n'aurez plus aucune interrogation sur le sujet ! Pour plus de détails, n'hésitez pas à visiter le site de la Régie Intercommunale d'Acton et des Maskoutains : regie.quebec

PLASTIQUE

- Vider et rincer sommairement les contenants (il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes);
- Séparer les couvercles des contenants et les bouchons des bouteilles;
- Rassembler les sacs recyclables, propres et vides dans un seul sac noué;
- Un truc pour savoir si un sac de plastique se recycle : il peut s'étirer.

PAPIER ET CARTON

- Le carton et le papier, même légèrement salis, sont recyclables;
- Le papier à main est généralement recyclable puisque l'eau s'assèche;
- Il faut retirer les circulaires du Publisac avant de les déposer dans le bac;
- Il faut défaire les boîtes de carton pour gagner de l'espace;
- On doit jeter le sac de céréales à la poubelle avant de recycler la boîte de céréales.



VERRE

- Il faut rincer sommairement les bouteilles et les pots;
- Les bouteilles et les pots sont recyclables même s'ils sont cassés;
- Il est important de retirer les bouchons et couvercles puisqu'ils ne sont pas fabriqués de la même matière que le contenant de verre.

MÉTAL

- Il faut rincer les boîtes de conserve et rabattre le couvercle à l'intérieur;
- Il n'est pas nécessaire d'enlever l'étiquette autour des boîtes de conserve;
- Le papier d'aluminium est recyclable même s'il est sale, mais il doit être roulé en boule pour éviter qu'il ne contamine les autres objets dans le bac;
- Les canettes consignées peuvent être rapportées dans les établissements qui les récupèrent ou déposées dans le bac vert afin qu'elles puissent être dirigées au recyclage.

TROIS RAPPELS IMPORTANTS

- Les objets faits de matières mélangées ne sont pas recyclables;
- Seuls les contenants, emballages et imprimés sont recyclables;
- Les processus de tri et de recyclage peuvent varier d'une région à l'autre.

UTILISER VOTRE BAC BRUN 12 MOIS PAR ANNÉE, C'EST FACILE !

Saint-Hyacinthe, le 9 janvier 2024 – Elle est loin l'époque où la neige restait au sol dès le mois de novembre et nous quittait seulement à la fin mars. Les variations de température observées en période hivernale n'ont pas seulement une incidence sur le paysage mais peuvent également nous jouer des tours lors de l'utilisation du bac brun. Peut-être avez-vous déjà expérimenté le phénomène de matières organiques qui gèlent et collent aux parois de votre bac dès que la température chute suite à une période de redoux ?

Qu'à cela ne tienne, sachez que différentes options s'offrent à vous pour éviter de refroidir vos ardeurs lors de la collecte de matières organiques. Il est si facile de déjouer les aléas de l'hiver :

- Tapissez le fond du bac de feuilles de papier journal ou emballez vos matières;
- Déposez un grand sac de papier, habituellement destiné à la collecte des feuilles mortes, à l'intérieur de votre bac brun. Ce type de sacs est disponible dans divers commerces de détail;
- Accumulez les matières organiques dans un sac de papier kraft et le déposer dans le bac.

Ces astuces simples permettront d'absorber l'humidité des aliments

recueillis dans le bac, de maintenir la propreté de ce dernier et d'éviter que les matières collent aux parois.

La Régie tient à rappeler que certaines matières ne vont **JAMAIS** dans le bac brun :

- Tous les sacs de plastique, même compostables ou biodégradables, afin de ne pas contaminer la matière organique;
- Les matières recyclables (contenants, emballages et imprimés);
- Les animaux morts, les grosses branches et les souches d'arbres;
- Les matières destinées à l'écocentre ou à l'enfouissement;
- Les couches, produits d'hygiène féminine, cure-oreilles, tampons démaquillants;
- Les cendres de foyer, car elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte.

Parce que chaque geste compte en matière de protection de l'environnement, la Régie vous encourage à continuer de faire partie des citoyennes et citoyens qui contribuent à détourner, saison après saison, près de 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement !

Pour toute information, contactez-nous au 450 774-2350.

De nouvelles grilles tarifaires en vigueur dès le 1^{er} février

Saint-Hyacinthe, le 3 janvier 2024 – La MRC des Maskoutains annonce une hausse des tarifs des services de transport adapté et de transport collectif régional qui entrera en vigueur dès le 1^{er} février 2024.

« Le coût des passages simples n’avait pas été augmenté depuis 2013 dans le cas du transport collectif, et depuis 2019, pour le transport adapté. Toutefois, à la fin de 2023, nous avons été contraints de réviser nos grilles tarifaires. Les coûts d’exploitation de ces services augmentent chaque année en fonction de l’achalandage et de l’indexation des contrats des fournisseurs de véhicules et depuis la fin de la pandémie, le transport a connu une importante croissance », a précisé le préfet de la MRC des Maskoutains, M. Simon Giard.



Transport adapté

Nouvelle tarification du transport adapté à partir du 1^{er} février 2024 :

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	3,50 \$	4 \$	4,50 \$
Carte 10 passages	30 \$	35 \$	42 \$
Carte mensuelle	75 \$	115 \$	135 \$

Le transport adapté a pour objectif de favoriser l’intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. La politique d’admissibilité est établie selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d’assurer une uniformité dans le traitement des demandes. Pour connaître les limitations et remplir le formulaire d’admission, rendez-vous sur le site de la MRC à : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission.

À titre de rappel aux usagers, le numéro de téléphone pour les réservations ou les annulations est le 450 774-8810 et il faut choisir la bonne option.

Transport collectif régional

Nouvelle tarification du transport collectif régional à partir du 1^{er} février 2024 :

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	4 \$	4,50 \$	5 \$
Carte 10 passages	35 \$	40 \$	45 \$
Carte mensuelle	115 \$	135 \$	150 \$

La MRC offre le service de transport collectif régional par le biais des places disponibles dans les circuits du transport adapté sur les dessertes en vigueur. Le service de transport collectif est offert dans les 17 municipalités du territoire et il fonctionne par points de chute, selon la municipalité.

Les personnes qui souhaitent utiliser ce service doivent s’inscrire au mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription ou en se présentant au 795, avenue du Palais, aux heures de bureau de la MRC.

Pour réserver ou annuler un transport collectif, les utilisateurs doivent composer le 450 774-3173 et choisir la bonne option.

Pour toute question relative à l’un ou l’autre des services ou pour de plus amples informations, vous pouvez joindre le service à la clientèle au 450 774-3170.

Nous avons le plaisir de vous présenter les lauréats de la 16^e édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe !



Crédit : Patrick Roger, photographe

De gauche à droite, Serge Lefebvre, président de la Fondation Agria, Cynthia Pigeon et Michaël Tougas, de la Ferme La Rosace, Jérémie Leclerc, Jessika Huot et leurs enfants, de la Ferme Porchoc, et Daniel Paquette, préfet suppléant de la MRC des Maskoutains.



Crédit : Patrick Roger, photographe

De nombreux partenaires financiers de la Bourse agricole étaient présents à la soirée de dévoilement des lauréats de l'édition 2023. La MRC des Maskoutains tient à les remercier pour leur contribution et leur participation au succès de cet événement annuel. En comptant les lauréats de cette année, ce sont plus de 34 jeunes producteurs agricoles qui ont été aidés au fil des ans.



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

NOUVELLE IMAGE



Le SARCA fait peau neuve! Nous vous présentons le nouveau logo du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Il est semblable à l'ancien avec le phare orange, nous souhaitons l'actualiser et également l'harmoniser avec celui du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton. On y voit également l'ajout du territoire, soit Saint-Hyacinthe-Acton.



Nous vous présentons également le logo du CÉA Saint-Hyacinthe-Acton qui offre la formation générale pour les adultes du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe (CSSSH). C'est en 2023 que l'identité a été changée, auparavant, l'école se nommait le Centre de formation des Maskoutains (CFM).

Le SARCA et l'éducation des adultes sont liés à différents niveaux. Principalement car les bureaux des SARCA se situent dans les édifices des 2 points de services, soit sur le boulevard Laframboise pour Saint-Hyacinthe et sur la rue Bonin pour Acton Vale.

N'hésitez pas à faire appel aux services gratuits si vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrière ou toutes questions en lien avec une profession.

Audrey Gatineau,
Conseillère en information scolaire
et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Si chacun choisissait de bénévoler en guise de résolution, notre monde serait tellement plus lumineux.
Dans la MRC des Maskoutains ce sont 5 filleuls qui attendent de rencontrer leur nouveau parrain ou marraine afin de développer une belle amitié!

Ensemble, on fait toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi-même!

**Appelez-nous pour en savoir plus au
450 774-8758 ou visitez le
parrainagecivique.org**



La Popote
roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de **8,25 \$ du repas**. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

Le Centre d'Action Bénévole est maintenant établi en permanence au sous-sol de l'église du Saint-Sacrement pour la production de ses aliments, ce qui leur permettra de produire davantage et dans des meilleures conditions de travail.

**N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.
Pour informations : Robert Perreault 450 792-2270**





Halte-allaitement
avec une consultante
en lactation IBCLC

Aucune inscription requise

1er mardi du mois
Maison de la famille
des Maskoutains
2130 ave Mailhot,
St-Hyacinthe
9h30 à 11h

3e mardi du mois
Centre de la famille
70 ave St-François
St-Pie
9h30 à 11h

Pèse-bébé
sur place



**Nourri-
Source**

MONTÉRÉGIE
SECTEUR HAUTE-YAMASKA-
GRANBY

La Croix-Rouge a besoin de bénévoles dans la région



Saviez-vous qu'au Québec la Croix-Rouge offre des services essentiels en cas de sinistres et de situations d'urgence?

Partout au Québec, des équipes de bénévoles dûment formés en intervention d'urgence sont prêtes à être mobilisées en tout temps. Les Québécoises et Québécois touchés par des situations d'urgence de toute envergure peuvent compter sur nos bénévoles, qui les aident à répondre à leurs besoins essentiels notamment en matière d'hébergement, d'alimentation et d'habillement, en plus de leur offrir du réconfort et une oreille attentive.

La Croix-Rouge offre aussi d'autres programmes et services dans différents domaines, dans lesquels il est également possible de faire du bénévolat : logistique, bien-être et environnements sécuritaires, communications, santé communautaire, philanthropie. etc.

À titre de bénévole, vous vivrez une expérience humaine hors du commun et pourrez faire une réelle différence dans la vie des personnes qui ont besoin de notre soutien.

Être bénévole à la Croix-Rouge c'est :

- o Un engagement à votre image;
- o Un engagement humain;
- o Une action concrète dans votre milieu;
- o Une implication au sein du plus important organisme d'aide humanitaire au monde.

Que votre motivation soit d'acquérir de nouvelles compétences, de faire des rencontres, de vivre une expérience enrichissante ou d'aider les gens qui en ont besoin, sachez que les occasions de bénévolat ne manquent pas à la Croix-Rouge !

Si vous avez 18 ans et plus et souhaitez obtenir plus d'information sur les possibilités de bénévolat à la Croix-Rouge au Québec, ou si vous désirez vous inscrire pour devenir bénévole, rendez-vous à l'adresse www.partenairescroixrouge.ca. Nous vous contacterons par téléphone afin de vous présenter les possibilités qui s'offrent à vous et de déterminer ce qui vous convient le plus.

**VOUS DÉSIREZ UN ESPACE PUBLICITAIRE ?
CONTACTEZ-NOUS!!**

impressions
KLM



**POUR TOUS VOS BESOINS
EN IMPRESSION
PENSEZ KLM!**

**CARTES D'AFFAIRES • FLYERS
DÉPLIANTS • AFFICHES • FACTURES
CONCEPTION GRAPHIQUE
ET PLUS ENCORE!!!**

Pour toute information ou soumission,
n'hésitez pas à communiquer avec nous .

125 de la Tendresse,
Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
450 795-3219 • info@impressionsklm.com



**ESPACE
DISPONIBLE !**

CONTACTEZ-NOUS AU

450 795-3219

IMPRESSIONS KLM



Suspension Leblanc Inc.

295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca



Accèspharma
chez Walmart



Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

> Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

Entreprise
S.Gaudette


RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • sgaudette.com

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)



Cooptel
fête son
80^e
anniversaire!



Cooptel
Depuis 80 ans

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

 GPS

 Laser




Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.

 450-502-1679

 tmorier@gmail.com

 @NivellementMorier





- FRAISES
- MAÏS SUCRÉ
- CUISINE DU TERROIR

fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0




Marcel Lavallière  Paysagiste inc

Conception et réalisation d'aménagement paysager

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com





251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM 









info@AULARI.com

AULARI.com

1-877-892-2126